	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-050		Diffusion : A	Date d'émission : 30 mars 2005	Page : 1/2
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : EADS SOCATA		Type(s) de matériel(s) : Avions TBM 700			
Certificat(s) de type n° EASA A.010 Fiche(s) de données n° EASA A.010					
Chapitre ATA : 53	Objet : Fuselage - Embases des vis de fixation plancher et sangle de soute				

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) est applicable aux avions EADS SOCATA TBM 700 B et C numéros de série 126, 129, 137, 143 à 145, 148 à 268, 270 à 295, 298 et 299.

2. RAISON :

Cette CN fait suite au montage en usine d'embases simple patte de diamètre 5 mm (0.196 in) à la place d'embases de diamètre 4,8 mm (3/16). Certaines embases de fixation des planchers de soute à bagages et des anneaux AR de sangle risquent d'entraîner une prise de jeu et la dégradation prématurée de l'autofreinage.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les actions qui suivent sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la CN, sauf si déjà accomplies :


Lors d'un chantier dans la même zone et au plus tard lors de la prochaine visite 600 heures sans toutefois dépasser le 28 février 2006 :

- Procéder au remplacement des embases simple patte de fixation des planchers de soute à bagages et des deux anneaux AR de sangle conformément aux instructions du BS EADS SOCATA TBM 700 n° 70-125.

Ces actions doivent être réalisées conformément à la documentation technique du constructeur.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service EADS SOCATA TBM 700 n° 70-125 de février 2005
 (Toute révision ultérieure approuvée de ce document est acceptable).

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-050	Diffusion : A	Date d'émission : 30 mars 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

09 avril 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EADS SOCATA
Direction des Services
65921 Tarbes Cedex 9
FRANCE
Tél. : +33 (0)5 62 41 73 00
Fax : +33 (0)5 62 41 76 54

Ou pour les USA à l'adresse suivante :

SOCATA AIRCRAFT, INC.
North Perry Airport
7501 South Airport Rd
Pembroke pines, FL 33023
UNITED STATES OF AMERICA
Tel: 1 (954) 893 1400
Fax: 1 (954) 964 4141

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-2571 du 22 mars 2005.